



10ème Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

New York, le 08 août 2022

Non-prolifération nucléaire Nuclear Non-Proliferation

Déclaration prononcée par

H.E. M. Félix Baumann
Représentant permanent de la Suisse
auprès de la Conférence du désarmement

Madame la Présidente,

Au cours des 50 dernières années, nous sommes parvenus à ralentir la prolifération nucléaire horizontale. Nous devons maintenant nous assurer que la norme de non-prolifération reste forte et efficace à l'avenir, malgré la détérioration de l'environnement sécuritaire. À cet effet, la Suisse est profondément préoccupée par un certain nombre de mesures prises par la Fédération de Russie dans le contexte de son agression militaire contre l'Ukraine. Dans ce contexte, il est de la plus haute importance de maintenir et de renforcer l'architecture mondiale de non-prolifération.

L'AIEA et son robuste régime de garanties forment la colonne vertébrale de notre régime de non-prolifération. Nous continuons de penser qu'un accord de garanties généralisées assorti d'un protocole additionnel devraient constituer la norme actuelle en matière de garanties, et nous estimons que cet aspect devrait se refléter dans le résultat de nos travaux. Nous saluons le fait qu'un certain nombre d'Etats parties aient mis en vigueur un Protocole Additionnel depuis notre dernière Conférence d'examen et encourageons ceux qui ne l'ont pas encore fait à suivre leur exemple.

Le respect intégral des obligations en matière de garanties – en tout temps et sans conditions – est indispensable pour préserver l'intégrité du TNP et le bon fonctionnement du régime de garanties et de non-prolifération. Permettez-moi de souligner trois domaines de préoccupation dans ce contexte:

Premièrement, malgré les efforts intensifs déployés par l'AIEA pour éclaircir les questions en suspens concernant les **déclarations de l'Iran au titre de son Accord de garanties** et de son Protocole Additionnel, l'Iran a été incapable d'apporter des réponses satisfaisantes à l'Agence depuis plus de deux ans. Cette situation met en péril l'efficacité du régime mondial de garanties. Nous appelons l'Iran à reprendre immédiatement une coopération sans réserve et proactive avec l'Agence. Nous demeurons très préoccupés par la décision de l'Iran de cesser de mettre en œuvre le Code 3.1. modifié, en dépit de l'obligation légale existante. La Suisse reste profondément préoccupée par les nombreuses mesures prises par l'Iran, dont la suspension de l'application provisoire de son Protocole Additionnel et sa décision de cesser l'application d'autres mesures de transparence, suite au retrait des Etats-Unis du PAGC et à la réimposition de sanctions. Nous demandons instamment aux parties concernées de conclure rapidement les négociations après plus d'un an de diplomatie intensive et de résoudre les questions en suspens sans plus attendre. Dans ce contexte, il est de la plus haute importance de maintenir et de renforcer l'architecture mondiale de non-prolifération. Il est primordial que toutes les parties reviennent rapidement et intégralement à leurs engagements en vertu du PAGC avant qu'il ne soit trop tard. Le temps des demandes maximalistes est révolu. Nous appelons toutes les parties concernées à mettre tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

Deuxièmement, la Suisse demeure profondément préoccupée par la poursuite du **programme nucléaire de la RPDC** en violation des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, tel que rapporté par l'AIEA. Nous sommes particulièrement préoccupés par les rapports qui indiquent la préparation d'un 7e essai nucléaire imminent, ainsi que par les essais de missiles balistiques intercontinentaux effectués plus tôt cette année en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et du moratoire que la RPDC s'est imposé sur les essais nucléaires et les essais de missiles balistiques intercontinentaux. Nous réitérons notre appel à la RPDC à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et à des tests de missiles balistiques de toute portée et à toute autre activité en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous exhortons la RPDC à revenir, dans les meilleurs délais, au TNP et aux garanties de l'AIEA, ainsi qu'à signer et à ratifier le TICE.

Troisièmement, la Suisse réitère l'appel lancé par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA en juin 2011 à la **République arabe syrienne** pour qu'elle remédie d'urgence au non-respect de ses obligations en vertu de son Accord de garanties concernant le site de Dair Alzour.

Madame la Présidente,

Nous devons travailler ensemble pour assurer l'efficacité et l'efficience du régime mondial de garanties. L'annonce du partenariat trilatéral renforcé en matière de sécurité **AUKUS** a suscité certaines questions concernant les régimes mondiaux de non-prolifération et de garanties. De notre point de vue, les trois pays concernés assument désormais la responsabilité particulière de saisir cette occasion pour renforcer le régime de garanties en établissant une norme forte. Conformément à l'article 14 de son AGG, l'Australie devra conclure un arrangement avec l'AIEA qui devra être soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation. Nous saluons la transparence continue des pays concernés sur cette question.

Madame la Présidente,

Nous tenons à souligner l'importance de **l'efficacité des régimes de contrôle à l'exportation** en tant que composante essentielle du régime mondial de non-prolifération. Les contrôles à l'exportation aident les Etats parties à s'acquitter de leurs obligations en vertu du présent Traité et à mettre en œuvre la résolution 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Les normes, bonnes pratiques et listes de contrôle détaillées convenues multilatéralement, telles que celles émanant du Groupe des pays fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger, fournissent des orientations utiles pour l'établissement et la mise en œuvre de régimes nationaux de contrôle à l'exportation efficaces. Nous encourageons tous les Etats parties à faire le meilleur usage possible de ces outils dans leurs efforts visant à garantir que leurs exportations ne contribuent pas par inadvertance au développement d'armes nucléaires.

La Suisse est d'avis que les régimes de contrôle à l'exportation et les contrôles nationaux rigoureux constituent la meilleure approche pour établir un équilibre en deux objectifs fondamentaux du présent Traité, à savoir la non-prolifération et la coopération internationale à des fins pacifiques. Les activités de sensibilisation et le dialogue avec les non-membres sont des aspects essentiels des régimes de contrôle à l'exportation existants. Dans ce contexte, et en tant que futur Présidente du Régime de contrôle de la technologie des missiles pour la période 2022-2023, la Suisse se félicite de contribuer à une meilleure compréhension des objectifs du Régime parmi les non-membres.

Permettez-moi de conclure en soulignant l'importance des **zones exemptes d'armes nucléaires**. En ce qui concerne la création d'une **zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient**, la Suisse salue les progrès accomplis à la première et seconde session de la Conférence des Nations Unies sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1995. Nous réitérons que le processus vers la création d'une telle zone doit être inclusif dès le départ. Ce

n'est que de cette manière que tous les Etats de la région concernée pourront parvenir librement à un accord visant à établir une ZEAN.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame Chair,

Over the past 50 years, we have successfully slowed down horizontal nuclear proliferation. We must now make sure that the non-proliferation norm remains strong and effective in the future, despite a deteriorating security environment. In this regard, Switzerland is deeply preoccupied by a number of steps taken by the Russian Federation in the context of its military aggression against Ukraine. In this context, it is of utmost importance to uphold and strengthen the global non-proliferation architecture.

The IAEA and its robust safeguards regime are the backbone of our non-proliferation regime. We continue to hold the view that a Comprehensive Safeguards Agreement supplemented by an Additional Protocol should constitute the current safeguards standard, and believe that this consideration should be reflected in the outcome of our work. We welcome that a number of States parties have brought into force an Additional Protocol since our last Review Conference and encourage those who have not yet done so to follow their lead.

Full compliance with safeguards obligations - at all times and without conditions - is indispensable for upholding the NPT's integrity and a well-functioning safeguards and non-proliferation regime. Allow me to highlight three areas of concern in this respect:

Firstly, despite intensive efforts by the IAEA to clarify open questions with regard to **Iran's declarations under its Safeguards Agreement** and Additional Protocol, Iran has failed to provide satisfactory answers to the Agency for more than two years. This puts at risk the effectiveness of the global safeguards regime. We call on Iran to immediately resume full and proactive cooperation with the Agency. We remain seriously concerned about Iran's decision to cease implementing the modified Code 3.1., despite the existing legal obligation. Switzerland continues to be deeply concerned about the many steps taken by Iran, including the suspension of the provisional application of its Additional Protocol and its decision to cease implementing other transparency measures, following the withdrawal of the United States from the JCPOA and the reimposition of sanctions. We urge the parties concerned to come to a rapid conclusion of the negotiations after more than a year of intensive diplomacy and to resolve outstanding issues without further delay. It is essential that all parties rapidly return in full to their commitments under the JCPOA, before it is too late to do so. The time for maximalist demands is over. We call on all parties involved to employ all efforts towards this goal.

Secondly, Switzerland remains deeply concerned about the continuation of the **DPRK's nuclear programme**, in violation of relevant Security Council resolutions, as reported by the IAEA. We are particularly concerned about reports that indicate the preparation of an imminent 7th nuclear test, as well as about ICBM tests earlier this year in violation of UNSC resolutions and the DPRK's self-imposed moratorium on nuclear and ICBM tests. We reiterate our call on the DPRK to refrain from nuclear testing, from ballistic missile tests of any range and from any other activities in violation of the relevant UNSC resolutions. We call on the DPRK to return, at the earliest possible date, to and fully comply with the NPT and IAEA safeguards, and to sign and ratify the CTBT.

Thirdly, Switzerland reiterates the June 2011 IAEA Board of Governor's call upon **the Syrian Arab Republic** to remedy urgently its non-compliance with its obligations under its NPT Safeguards Agreement in relation to the Dair Alzour site.

Mr Chair,

We need to work together to ensure the continued effectiveness and efficiency of the global safeguards regime. The announcement of the enhanced trilateral security partnership **AUKUS** has triggered some questions with regard to the global non-proliferation and safeguards regimes. In our view, the three countries concerned now bear a special responsibility to use this as an opportunity to strengthen the safeguards regime by setting a strong standard. In accordance with article 14 of its CSA, Australia will have to conclude an arrangement with the IAEA which will have to be submitted to the Board of Governors for approval. We welcome continued transparency of the countries concerned with regard to this issue.

Mr Chair,

We wish to highlight the importance of **effective national export controls** as a fundamental component of the global non-proliferation regime. Export controls help States parties to fulfil their nuclear non-proliferation obligation under this Treaty and to implement UN Security Council resolution 1540. Multilaterally agreed standards, best practices and detailed control lists, such as those emanating from the Nuclear Suppliers Group and the Zangger Committee, provide useful guidance for the establishment and implementation of effective national export controls. We encourage all States parties to make best use of these tools in their efforts to ensure that their exports do not inadvertently contribute to the development of nuclear weapons.

Switzerland is of the view that export control regimes and stringent national controls are the best approach to striking a balance between two core objectives of this Treaty, namely non-proliferation and international cooperation for peaceful purposes. Outreach activities and dialogue with non-members are central components of the existing export control regimes. In this context, and as future Chair of the Missile Technology Control Regime for the period 2022-

2023, we are pleased to contribute to improving the understanding of the aims of the Regime among non-members.

Let me conclude by underlining the importance of **nuclear-weapon free zones**. With regard to the establishment of a **Middle East Zone Free of Nuclear Weapons and Other Weapons of Mass Destruction**, Switzerland welcomes progress achieved at the first and second session of the UN Conference on the Establishment of a Middle East Zone Free of Nuclear Weapons and Other Weapons of Mass Destruction. We emphasize the need for the implementation of the 1995 resolution. We reiterate that the process towards such a zone has to be inclusive from the outset. Only in such a manner can all States of the concerned region arrive freely at an agreement to establish a WMD-free zone.

I thank you for your attention.